

ENGAGEMENT POUR UNE SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : RÉCUPÉRATION, COMPOSTAGE ET DÉCHETS

En tant que locataire, vous devez contribuer à la saine gestion des matières résiduelles dans votre immeuble, en adoptant de bons comportements, comme :

- **Trier les matières adéquatement :**
 - Les matières recyclables doivent être déposées dans les bacs roulants bleus ou conteneurs bleus, les matières organiques dans les bacs roulants bruns et les déchets dans les bacs roulants noir, gris ou vert ou conteneurs.
- **Consulter environnement.saguenay.ca** pour savoir quelle matière va dans quel bac.
- **Contribuer à la propreté** des espaces réservés à la gestion des matières résiduelles, **en ne laissant aucune matière au sol.**
- **Maximiser l'espace** dans les bacs roulants ou conteneurs, à titre d'exemple :
 - **Défaire vos boîtes de carton** avant de les déposer dans les bacs roulants bleus ou conteneurs bleus;
 - **Tasser les matières** afin qu'elles ne bloquent pas l'entrée du bac ou du conteneur.
- Il est préférable de disposer les matières recyclables en vrac sans sac.
 - **Si vous utilisez des sacs**, sachez que les sacs noirs ou opaques sont acceptés pour les déchets, mais interdits pour les matières recyclables.
 - **Seuls les sacs TRANSPARENTS sont autorisés dans les bacs roulants bleus ou conteneurs pour les matières recyclables.**
- Si les bacs roulants doivent être **disposés au bord de la rue, placez-les la veille de la collecte.**

Nous comptons sur votre collaboration afin d'adopter de bons comportements de tri et ainsi contribuer à la qualité de vie des autres locataires et de la collectivité.

Je, _____, m'engage à maintenir une bonne gestion des matières résiduelles dans mon immeuble locatif. Date : _____

Si vous avez des questions, communiquer avec la Ville de Saguenay
en composant le 418 698-3000, poste 0.